



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ¹
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU CALENDRIER MUNICIPAL DES SÉANCES ORDINAIRES 2026**

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2025, le conseil a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Joachim pour l'année 2026 se feront à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim et débuteront à 19 h 30 h :

5 JANVIER	6 JUILLET
2 FÉVRIER	3 AOÛT
2 MARS	8 SEPTEMBRE (MARDI)
7 AVRIL (MARDI)	5 OCTOBRE
4 MAI	2 NOVEMBRE
1 JUIN	7 DÉCEMBRE

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 18 novembre 2025 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier